

REGLEMENT

Article 1 : Organisateurs

L'organisation est assurée par l'ensemble des clubs de la communauté des communes des corbières méditerranée.

Article 2 : Public concerné

Animation , mini poussin(es), poussin(es)
Tournoi Benjamin(es):individuel et par équipes : phases éliminatoires en individuel, phases finales en équipes.

Article 3 : Lieu et date

Le Tournoi se déroulera le 5 juin 2010 au :
Gymnase Pierre de Coubertin Place de l'Octroi 11130 Sigean
Accès par autoroute, sortie Sigean

Article 4 : Principes

Mini poussins, poussins : aspects éducatifs, randoris
Pour les benjamins, ce tournoi doit leur permettre de compléter leur découverte de la compétition et l'appartenance à une équipe .Pour tous, nous souhaitons une atmosphère éducative, dépassionnée et sans pression sur les participants.

Article 5 : Réglementation compétition benjamin(es)

- Arbitrage : Règles FFJDA, arbitres départementaux et stagiaires
- 6 surfaces de compétitions
- Participants : ouvert à tous les licenciés FFJDA
- Certificat médical de moins d'un an précisant l'aptitude à la pratique du Judo en compétition obligatoire
- Formule de compétition en Poules

Article 6 : Médical

La surveillance sera assurée par un médecin.

Article 7 : Récompenses

➤ **Pour tous les participants :**

➤ **Challenge Corbières** : Tous les clubs seront récompensés

➤ Challenge de la Méditerranée : Classement par équipes

Article 8 :

* **Phases éliminatoires** par le tournoi individuel :

Par poules : de 3 à 4.

Années de naissance : 1998 & 1999

Benjamins :-32 -36 -40 -44 -48 -52 -57 -63 +63 kg

Benjamins:-30 -34 -38 -42 -46 -50 -55 -60 -66 + 66 kg

Temps de combat : 2 mm – Récupération entre deux combats : 4 mm

Accompagnateur : autorisé. (Respecter les règles de la FFJDA).

Un échauffement collectif sera organisé avant le premier tour de la compétition.

* **Les équipes** :

La sélection s'effectuera à partir des phases éliminatoires sur le tournoi individuel. Les équipes seront constituées à partir des 1° et 2° des poules les plus représentatives, sera au moins intégré une catégorie féminine. Seuls sont comptabilisés les ippons ou waza-aris. En cas d'égalité, une catégorie est tirée au sort, le vainqueur de cette catégorie apporte la victoire à son équipe.

Article 9 :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'obligent. En cas de litige, seul les organisateurs pourront statuer.

Article 10 :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration au cours de cette manifestation, à l'intérieur comme à l'extérieur du site.

Article 11 :

Une buvette sera à votre disposition tout le long de la manifestation.